

<https://snetap-fsu.fr/Les-obligations-de-service-des.html>



Les obligations de service des enseignants : que sont devenus les travaux de l'observatoire du travail



nt de l'agriculture ?

Date de mise en ligne : jeudi 22 septembre 2016

Enseignants - Enseignant.e - Statuts (titulaire, contractuel) -

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Le [rapport de l'observatoire du travail enseignant dans les établissements de l'enseignement agricole public](#) présente une enquête réalisée en 2015 qui arrive à peu près aux mêmes résultats que les mêmes travaux menés à l'Éducation nationale : 42,17 heures hebdomadaires (voir page 55 et suivantes) de travail effectif hebdomadaire pour les enseignants. Il s'agit évidemment d'une moyenne d'où les 2 chiffres après la virgule qui peuvent laisser perplexe. Ceci dit, ce travail universitaire réalisé à la demande de la [DGER](#) de l'époque montre de manière particulièrement éclairante et éclairée que les enseignants, tous statuts confondus dépassent largement les 35 heures ! Après, certains jouent sur la distinction entre temps de travail effectif et obligations réglementaires de service (18 heures de face-à-face....) pour entretenir l'ambiguïté et laisser entendre que les enseignants peuvent, doivent travailler plus...

Ce rapport de l'observatoire initié sous la présidence Sarkozy ne sert malheureusement pas assez - voire pas du tout - de base de discussions dans le chantier en cours sur les obligations de service. Le SNETAP-[FSU](#) le regrette pour **un chantier qui aurait dû s'inscrire pleinement dans les objectifs de la refondation de l'École de la République**. C'est malheureux et cela aurait sans doute évité des propos déplacés à l'encontre des enseignants (« 45 minutes de plus ») révélant probablement plus la méconnaissance des réalités de notre métier d'enseignant qu'une intention délibérée de « braquer » les enseignants. **Au final, c'est peut être bien l'effet obtenu et il pourra être dévastateur auprès des collègues, à l'heure du bilan de la mandature 2012-2017 et de la refondation de l'École de la République.**

C'est notamment ce travail de l'observatoire qui a servi à construire la pétition que le SNETAP-FSU a lancée début septembre, en retenant parmi [nos positions](#) trois propositions toutes centrées sur la diminution du temps de travail effectif à travers une modification des obligations de service :

Ce n'est pas une quelconque lubie qui a amené le SNETAP-FSU à adopter dès la mise en place des 35 heures en 2001, un mandat sur la réduction du temps de travail des enseignants. C'est la prise en compte des réalités au plus près du terrain... Depuis, les réformes du lycée et de la voie professionnelle n'ont fait qu'accentuer le travail « hors face-à-face », ce travail invisible qui représente aujourd'hui près de 60 % du temps effectif hebdomadaire des enseignants selon l'observatoire.

Ce n'est pas une lubie qui a conduit le SNETAP-FSU à demander comme à l'Éducation Nationale la suppression de la majoration pour faible effectif, véritable double peine pour les équipes pédagogiques. C'est bien le vécu de très nombreux collègues notamment dans les [LPA](#) qui subissent les plafonds de recrutement à 16, pour certains voient l'effet de la première chaire annulée par la majoration et d'autres doivent assurer leur service dans une classe supplémentaire.

Ce n'est pas non plus enfin une lubie qui a convaincu le SNETAP-FSU à demander l'application d'une pondération 1,17 et non 1,1 car ainsi appliquée, la pondération aboutira pour certains collègues à justement « travailler 45 minutes de plus » ...

La pétition reprend ces trois éléments car ce sont les points les plus sensibles des discussions et sur lesquels à ce jour, l'administration n'entend pas faire bouger son curseur ou alors au détriment de certains enseignants fortement pénalisés qui devront enseigner dans au moins une classe en plus au bénéfice d'autres mais de manière homéopathique (quelques dixièmes d'heure dans leur temps de service) et donc sans effet véritable sur le temps de travail effectif hebdomadaire. Il nous faut donc continuer à signer cette pétition, convaincre le ministre d'arbitrer en refusant l'alourdissement des fiches de service de la rentrée 2017 !

[Signons la pétition](#)

le 22 septembre 2016
Fabrice Cardon
secrétaire général adjoint
secteur corporatif